



**FONDATION  
DAVID SUZUKI**  
Un monde. Une nature.

# Pour que les lumières restent allumées

S'assurer que l'énergie reste abordable, équitable  
et accessible dans le cadre de la transition vers  
l'électricité propre au Canada



**Octobre 2022**

Runa R. Das, Ph. D., et Mari Martiskainen, Ph. D.

© 2022 Fondation David Suzuki

Pour que les lumières restent allumées: S'assurer que l'énergie reste abordable, équitable et accessible dans le cadre de la transition vers l'électricité propre au Canada. Par : Runa R. Das, PhD, et Mari Martiskainen, PhD

#### CONTRIBUTEURS.TRICES

Élaboration et gestion du projet : Theresa Beer, Stephen Thomas  
Révision : Ian Hanington

#### REMERCIEMENTS

Le présent rapport s'appuie sur des recherches financées par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) [subvention no 430-2018-00447]; [subvention no 1004-2019-0002]; les subventions institutionnelles du CRSH [partie de la subvention 633-2018-0038]; et des fonds de la Royal Roads University. Bien que les recherches et les analyses sont basées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne sont pas celles de ce dernier.

Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont participé à l'évaluation par les pairs et qui ont agi à titre d'experts du sujet, notamment Brian Gifford, Bradford Griffin, Abhilash Kantamneni, Mylène Riva et Laura Tozer. Nous remercions en outre Grace Li, Lindsey Bertrand et Timo Schaefer d'avoir contribué aux recherches universitaires sur lesquelles le présent rapport est fondé. Nous remercions en outre ACORN Canada et leurs membres pour avoir pris part à des conversations difficiles, mais importantes sur l'expérience de la pauvreté énergétique.

#### À PROPOS DES AUTEURES

Runa Das est professeure agrégée au College of Interdisciplinary Studies de la Royal Roads University à Victoria (Colombie-Britannique). Mari Martiskainen est agrégée supérieure de recherche et co-directrice du Sussex Energy Group (SEG), établi à la Science Policy Research Unit (SPRU) de la University of Sussex Business School, située à Brighton (Royaume-Uni).

# RÉSUMÉ



PHOTO David Dodge

Le Canada doit effectuer une transition énergétique majeure. Dans le cadre des plans de réduction globale des émissions du gouvernement fédéral, le Canada s'est engagé à instaurer des règlements sur l'électricité propre, en vue de mettre en place un système d'électricité à zéro émission nette d'ici 2035. Le remplacement des combustibles fossiles par de l'électricité propre peut aider à atténuer le changement climatique et à améliorer la sécurité énergétique au pays. Cela peut également contribuer à la lutte contre les problèmes liés aux combustibles fossiles, par exemple, la dégradation de l'environnement, la mauvaise qualité de l'air et les inégalités. Ce rapport s'intéresse tout particulièrement à la pauvreté énergétique, dans un contexte où les citoyens du Canada sont au cœur de la transition.

Des appels ont été lancés pour que la transition énergétique soit équitable et qu'elle évite de constituer un fardeau inutile ou de renforcer la notion préexistante de « gagnants et de perdants ». Certaines personnes et certains ménages sont particulièrement vulnérables dans le système énergétique actuel. Un grand nombre de gens vivent dans un état de pauvreté énergétique et ont de la difficulté à obtenir des services énergétiques suffisants. Certains ne peuvent chauffer suffisamment leur maison en hiver ou la climatiser convenablement en été et doivent limiter l'utilisation de l'éclairage et des électroménagers en raison des coûts. Cette situation peut entraîner des effets nuisibles sur la santé, la résilience et les relations sociales et, dans des cas extrêmes, des pertes de vies humaines.

La pauvreté énergétique suscite un regain d'intérêt au Canada en raison de la volatilité des prix de l'énergie et des préoccupations relatives à l'abordabilité. Presque un ménage canadien sur dix consacre plus de 10 % de son revenu à ses factures d'énergie. Les principaux facteurs de la pauvreté énergétique sont le faible revenu, l'emplacement géographique, les conditions de logement (y compris l'efficacité énergétique et la source d'énergie) et le coût du logement. Il existe

des différences importantes entre les régions au Canada. Presque 19 % des ménages vivant dans la pauvreté énergétique se situent dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador), et ce, bien que ces provinces ne comptent que 8 % de la population nationale. Les ménages canadiens touchés par la pauvreté énergétique dépensent une plus grande partie de leur budget en services énergétiques (presque cinq fois plus) que les ménages moins touchés. Beaucoup de ménages qui souffrent de pauvreté énergétique voient leurs dépenses en services énergétiques augmenter en même temps que leurs revenus. Cela indique fort probablement que certains ménages canadiens sont en difficulté, et que leurs dépenses énergétiques accrues les empêchent d'avoir accès à des services énergétiques suffisants. En d'autres termes, ces ménages n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins en énergie.

L'élimination graduelle de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et leur remplacement par de l'électricité propre auront des répercussions considérables et exigeront la modernisation du système électrique, ainsi que l'adoption de technologies compatibles avec l'électricité propre. De tels changements feront augmenter la demande en électricité et sont susceptibles d'entraîner des coûts initiaux, ce qui pourrait être particulièrement problématique pour les ménages qui peinent déjà à subvenir à leurs besoins énergétiques. Il faut souligner que bien que le passage à l'électricité propre ait de bonnes chances de générer des économies en dépenses énergétiques globales, ce changement ne constituera pas automatiquement un moyen de lutter contre la pauvreté énergétique.

Les ménages qui vivent actuellement dans la pauvreté énergétique pourraient continuer de souffrir de celle-ci si la répartition des coûts et des avantages de la transition électrique n'est pas organisée convenablement. En outre, si cette question n'est pas traitée, davantage de ménages risquent d'être touchés par la pauvreté énergétique et ses effets néfastes.

Afin d'atténuer la pauvreté énergétique dans le contexte d'une transition vers de l'énergie propre, le présent rapport propose des recommandations stratégiques dans les quatre secteurs suivants :

Secteurs clés de la politique	Recommandations phares
1. Stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique	R1.1 Approche axée sur la justice énergétique R1.2 Groupe consultatif sur la pauvreté énergétique R1.3 Données énergétiques des ménages R1.4 Pauvreté énergétique : définition, indicateurs et cibles
2. Service d'énergie propre universelle	R2.1 Interdiction de débranchement énergétique en toutes saisons R2.2 Accès à des services de climatisation
3. Énergie abordable	R3.1 Tarif social R3.2 Crédits sur la facture et réductions R3.3 Programmes saisonniers R3.4 Aide d'urgence
4. Décarbonisation et efficacité pour le secteur résidentiel	R4.1 Objectifs à atteindre pour les services publics R4.2 Cibles du secteur du bâtiment R4.3 Fonds pour l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu R4.4 Programmes pour les immeubles multirésidentiels et appartenant à un propriétaire bailleur R4.5 Programme de thermopompes gratuites R4.6 Programme de chauffe-eau électriques gratuits R4.7 Programmes de sensibilisation communautaire et d'information R4.8 Participation inclusive d'intervenants diversifiés

Le phénomène de la pauvreté énergétique s'étend à ceux qui ne sont pas reliés au réseau de distribution électrique. La réalisation d'une enquête précise sur cette question dépasse toutefois le cadre du présent rapport. Au Canada, les personnes qui vivent dans des communautés situées hors de ce réseau ou dans des communautés nordiques sont aux prises avec plusieurs difficultés, notamment la dépendance à des combustibles comme le bois, le mazout, le kérosène, le propane et le diesel. De nombreuses communautés autochtones doivent aussi composer avec les déplacements imposés par des projets énergétiques. Le fait que ces communautés ne soient pas reliées au réseau principal ou à un réseau quelconque représente un enjeu de justice énergétique évident qui mérite une attention particulière et une étude à part entière.

La pauvreté énergétique nuit à la qualité de vie des gens. La mise en place de règlements sur l'électricité propre et la transition vers l'électrification sont des occasions de décarboner les foyers tout en s'attaquant à la pauvreté énergétique. Il est essentiel de n'oublier personne, ou de ne laisser personne en situation d'insuffisance de services énergétiques, dans la transition vers l'électricité à zéro émission nette.



# INTRODUCTION

PHOTO Ijubaphoto, iStock

Le Canada doit relever le défi de décarboner son système énergétique et de s'attaquer aux effets du changement climatique. Afin d'éviter les pires répercussions de la crise climatique, l'Accord de Paris a fixé comme objectif de maintenir la hausse de la température planétaire sous la barre des 1,5 °C. La combustion des combustibles fossiles à des fins énergétiques est la principale cause des émissions de gaz à effet de serre (GES). Se départir de notre dépendance collective aux combustibles fossiles nécessite une réforme majeure de la façon dont l'énergie est produite et utilisée au Canada et partout dans le monde.

Le premier ministre Justin Trudeau s'est engagé au nom du Canada à adopter un système d'électricité à zéro émission nette d'ici 2035 lors de son discours à la 26e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), qui a eu lieu en novembre 2021. Cet objectif est réaffirmé dans les lettres de mandat adressées aux ministres de l'Environnement et du Changement climatique, et des Ressources naturelles en date de décembre 2021. Comme l'indique clairement le rapport historique de l'Agence internationale de l'énergie *Net-Zero by 2050*<sup>1</sup>, l'établissement d'un secteur de l'électricité à zéro émission nette d'ici 2035 dans l'ensemble des économies avancées est un objectif crucial pour l'atteinte de la cible d'un réchauffement inférieur à 1,5 °C de l'Accord de Paris. Il est encourageant de constater que cet engagement a également été pris par le Royaume-Uni,<sup>2</sup> les États-Unis<sup>3</sup> et, en date de mai 2022, par tous les pays du G7.<sup>4</sup>

La transition énergétique contribuera non seulement à lutter contre le changement climatique et à améliorer la sécurité énergétique, mais elle aura également l'avantage de remédier à des problèmes et à des vulnérabilités interreliés associés aux combustibles fossiles, notamment la

dégradation environnementale, la mauvaise qualité de l'air et la pauvreté.<sup>5,6</sup> De plus en plus d'appels sont lancés pour que la transition vers un système à zéro émission nette soit équitable et profite à tous.<sup>7</sup> Le passage à une énergie propre et abordable pourrait servir à aider ceux et celles qui éprouvent des difficultés dans le système énergétique actuel, en particulier ceux et celles qui souffrent de pauvreté énergétique. Les personnes touchées par ce type de pauvreté peinent à répondre à leurs besoins essentiels en matière de services énergétiques, comme chauffer ou climatiser leur foyer, utiliser leurs appareils ménagers pour des activités essentielles comme la cuisson et la réfrigération, ou même se connecter à Internet. La pauvreté énergétique est une forme de privations unique qui est intrinsèquement liée à des problèmes d'infrastructure comme la qualité des logements et les systèmes énergétiques et qui, par conséquent, exige une approche politique particulière.

Une transition énergétique réussie et équitable, dans le cadre de laquelle les coûts et les avantages sont répartis équitablement et les besoins de tou.te.s sont reconnus et inclus, demande des certitudes en matière de réglementation et des politiques cohérentes.<sup>8</sup> Il est essentiel de reconnaître les répercussions des politiques sur le plan social et de la répartition pour que la transition énergétique ne cause pas davantage de vulnérabilités.<sup>9,10</sup> Il convient de souligner qu'une approche équitable requiert que des *efforts directs* soient déployés pour joindre les ménages exposés à la pauvreté énergétique, puisque ces derniers ont déjà difficilement accès aux avantages énergétiques. Par exemple, la hausse de l'électrification pourrait entraîner l'augmentation des factures énergétiques, ce qui pourrait exacerber la pauvreté énergétique. Les technologies d'électrification, par exemple, les panneaux solaires de toitures, les véhicules électriques et les thermopompes, peuvent être coûteuses et difficiles à acquérir pour certains ménages. Ces problèmes ne feront que s'intensifier à la suite de la transition énergétique à moins que des programmes et des politiques ne visent directement à les éliminer. Au bout du compte, l'énergie et les services qu'elle alimente sont indispensables à la société, et une réflexion approfondie, axée sur la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, est nécessaire pour que les systèmes d'énergie futurs soient équitables et profitent à *tou.te.s*.



# RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE QUI PERMETTRA UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PROPRE ET ABORDABLE AXÉE SUR LES PERSONNES

PHOTO lovelyday12, Adobe Stock

Le Règlement sur l'électricité propre est important pour la transition nationale vers l'énergie propre. Il complétera la tarification du carbone en exigeant l'élimination graduelle de toute forme de production électrique qui dépend des combustibles fossiles d'ici 2035.<sup>8</sup> La tarification du carbone est la pierre angulaire du plan de réduction des émissions du gouvernement fédéral et « est conçue pour inciter les réductions les moins coûteuses dans l'ensemble de l'économie »<sup>8, p.9</sup> Il existe des preuves que la tarification du carbone peut réduire la consommation de combustibles fossiles et même changer les comportements. Toutefois, les mesures d'atténuation ne *suffisent pas*.

S'attaquer au changement climatique au moyen d'une taxe seulement ne permet pas de reconnaître que ce changement est non seulement une crise climatique, mais aussi une crise sociale et économique. *À l'heure actuelle, les systèmes énergétiques ont des effets néfastes sur la société.* Par conséquent, des mesures qui vont plus loin que des « stratégies d'atténuation rentable » sont nécessaires afin de reconnaître, de contrer et de prévenir les fardeaux imposés par les systèmes énergétiques.<sup>15</sup> La portée et l'élaboration du Règlement sur l'électricité propre seront influencées par « l'ensemble des changements nécessaires pour assurer la transition du secteur de l'électricité vers la NZ2035 [carbonneutralité d'ici 2035] tout en fournissant un approvisionnement accru en électricité pour soutenir l'électrification, et le rôle des technologies disponibles dans la fourniture d'une énergie propre aux Canadiens ».<sup>8, p.9</sup> Il s'agit d'une occasion à ne pas manquer pour s'assurer que la transition vers un système à zéro émission nette s'attaquera à la pauvreté énergétique dès le début.

Afin d'atténuer et de contrer la pauvreté énergétique dans le contexte de la transition vers un système à zéro émission nette au Canada, nous proposons des recommandations en matière de politique dans les quatre domaines suivants : 1) stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique; 2) service d'énergie propre universelle; 3) énergie abordable; et 4) décarbonisation et efficacité pour le secteur résidentiel.

Recommandations visant à atténuer et à contrer la pauvreté énergétique au Canada

Secteurs clés de la politique	Sous-thèmes	Recommandations	Principaux acteurs
1. Stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique	Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique au Canada	R1.1 Approche axée sur la justice énergétique R1.2 Groupe consultatif sur la pauvreté énergétique R1.3 Données énergétiques des ménages R1.4 Pauvreté énergétique : définition, indicateurs et cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement fédéral</li> <li>• Gouvernement provincial</li> <li>• Société civile</li> </ul>
2. Service d'énergie propre universelle	Protection du consommateur et accès aux services énergétiques	R2.1 Interdiction de débranchement énergétique en toutes saisons	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement provincial</li> <li>• Administration municipale</li> <li>• Services publics</li> <li>• Organismes de services sociaux</li> </ul>
	Droit à la climatisation (et au chauffage)	R2.2 Accès à des services de climatisation	
3. Énergie abordable	Programmes d'aide au paiement des factures	R3.1 Tarif social R3.2 Crédits sur la facture et réductions R3.3 Programmes saisonniers R3.4 Aide d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement provincial</li> <li>• Services publics</li> <li>• Organismes de services sociaux</li> </ul>
4. Décarbonisation et efficacité pour le secteur résidentiel	Normes en matière de ressources d'efficacité énergétique	R4.1 Objectifs à atteindre pour les services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement provincial</li> <li>• Services publics</li> <li>• Organismes de services sociaux</li> </ul>
	Efficacité énergétique	R4.2 Cibles du secteur du bâtiment R4.3 Fonds pour l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu R4.4 Programmes pour les immeubles multirésidentiels et appartenant à un propriétaire bailleur	
		Programmes d'énergie renouvelable	
	Information et collaboration		

## STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ÉNERGÉTIQUE

Le changement climatique et la transition énergétique qui s'impose font qu'il est urgent d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique au Canada. Cette stratégie doit être axée sur les objectifs importants suivants : 1) accroître la sensibilisation et les connaissances relatives à la pauvreté énergétique; 2) définir des cibles qui permettront de suivre la réduction de la pauvreté énergétique; et 3) améliorer les mesures de lutte contre la pauvreté énergétique. Le Canada peut s'inspirer d'autres pays qui ont intégré une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique à leur politique énergétique intérieure (p. ex., l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande du Nord, le pays de Galles et l'Espagne).

**R1.1 Approche axée sur la justice énergétique.** Une approche axée sur la justice énergétique doit servir à orienter toutes les facettes de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique, notamment guider le choix des membres du groupe consultatif et des intervenants qui en font partie (voir R1.2). Une approche axée sur la justice énergétique devra 1) se pencher sur la répartition des coûts et des avantages; 2) aborder la question de la procédure régulière, de la participation et de la représentativité; 3) déterminer les services de soutien et garantir la représentation des membres vulnérables de la société; 4) s'assurer que toutes les personnes sont traitées sur un pied d'égalité et 5) tenter d'améliorer la situation des personnes et des communautés qui ont éprouvé des difficultés.

**R1.2 Groupe consultatif sur la pauvreté énergétique.** Nous recommandons la formation d'un groupe consultatif sur la pauvreté énergétique diversifié composé d'expert.e.s dans les domaines de la science, de la science du bâtiment, des affaires, des services publics, du logement, de la lutte contre la pauvreté énergétique, de la société civile, de l'élaboration de politiques et de la gouvernance autochtone. Cette liste n'est pas exhaustive et une attention particulière devra être accordée à ceux et celles qui choisiront les membres du groupe consultatif et au processus de sélection des membres. Le groupe consultatif déterminera lui-même son rôle, mais son objectif sera d'orienter l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique. Le groupe consultatif pourrait relever, par exemple, du Groupe consultatif pour la carboneutralité du Canada<sup>9</sup>, étant donné le mandat du gouvernement fédéral d'accorder la priorité aux transitions équitables, et pourrait tirer parti de la responsabilité de ce groupe à l'endroit du gouvernement fédéral et, par conséquent, de tou.te.s les Canadien.ne.s.

**R1.3 Données énergétiques des ménages.** Les données sur l'utilisation finale de l'énergie au Canada sont largement insuffisantes, en particulier dans le cas du secteur résidentiel et à l'échelle des ménages. Les enquêtes et les ensembles de données regroupent des données sur les dépenses énergétiques (par exemple, l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada) et la consommation énergétique (p. ex., le supplément Utilisation de l'énergie de l'Enquête sur les ménages et l'environnement). Toutefois, il est difficile d'examiner et de surveiller les dépenses en fonction de l'utilisation ou vice versa si les données ne sont pas recueillies ensemble (en plus des différentes autres enquêtes sur la pauvreté énergétique). En l'absence de données supplémentaires et d'un meilleur accès aux données, il sera difficile de faire progresser la compréhension de la pauvreté énergétique et bon nombre des objectifs de la recommandation R1.4. Le gouvernement du Canada (et Statistique Canada) doit porter son attention sur la collecte de données énergétiques des ménages.

### RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE

**R1.4 Pauvreté énergétique : définition, indicateurs et cibles.** Le recours à un processus de

participation réunissant divers intervenants, et aux principes de la justice énergétique, permet de définir et de conceptualiser la « pauvreté énergétique » dans le contexte canadien. Une définition claire aidera à élaborer des indicateurs pour mesurer et qualifier la pauvreté énergétique, de même que des cibles à atteindre pour y remédier. Les intervenants de la lutte contre la pauvreté énergétique de différents secteurs au Canada peuvent utiliser des indicateurs et des cibles pour éclairer la prise de décisions relatives au problème de la pauvreté énergétique, par exemple, le choix des critères d'admissibilité aux programmes d'efficacité énergétique visant à sortir les ménages de la pauvreté énergétique. L'élaboration d'indicateurs et de cibles par consensus permettra de mettre en œuvre une réponse exhaustive et concertée à la pauvreté énergétique.

## SERVICE D'ÉNERGIE PROPRE UNIVERSELLE

Les services énergétiques qui alimentent notamment le chauffage, la climatisation, l'éclairage, les électroménagers et les technologies de communication sont indispensables à une bonne qualité de vie. Les événements comme les canicules, les catastrophes naturelles et les urgences sanitaires font ressortir la nécessité de revoir les politiques concernant l'accès à l'énergie, et donc, à un service d'énergie propre universelle.

**R2.1 Interdiction de débranchement en toutes saisons.** Au Canada, le débranchement des services publics pour défaut de paiement est interdit en hiver en cas de basses températures saisonnières, désignées comme les températures inférieures à 0 °C. Les services publics de l'ensemble du Canada ont prolongé la période d'interdiction de débranchement et ont suspendu le recouvrement pour défaut de paiement en raison de la COVID-19,<sup>16</sup> mais ces mesures ne protègent pas les consommateurs de façon permanente des urgences climatiques et autres crises. Elles ne protègent pas plus les consommateurs vulnérables qui ont besoin d'avoir accès à de l'énergie en dehors des périodes réglementées d'interdiction saisonnière de débranchement, notamment dans le cadre d'un accès énergétique accru pour climatiser leur demeure pendant les chaleurs estivales. Nous recommandons l'imposition d'une interdiction de débranchement en toutes saisons applicable à tous les services publics, dans le but d'éliminer les débranchements pour défaut de paiement pour les ménages vulnérables. Nous recommandons le recouvrement des montants dus auprès des ménages qui ont les moyens de payer, de même que des frais de rebranchement. En ce qui concerne les interdictions en hiver, la présente recommandation devra faire l'objet d'une loi relevant de l'autorité des organismes de réglementation de l'énergie provinciaux qui peuvent surveiller les services publics et s'assurer qu'ils respectent la loi.

**R2.2 Accès à des services de climatisation.** Il est à noter que les politiques en matière de climatisation suscitent de plus en plus d'attention. La ville de Mississauga<sup>17</sup> est le seul territoire au Canada à avoir un règlement sur la température maximale pour les immeubles locatifs. À Vancouver, à compter de janvier 2025, la climatisation sera obligatoire dans les nouveaux foyers<sup>18</sup>. Toutefois, ce règlement s'appliquera aux foyers qui seront déjà équipés de climatiseurs

et de nombreux ménages ne disposent pas actuellement de cet équipement. La plupart des territoires au Canada se sont dotés de règlements locaux pour garantir que les locataires disposent d'un chauffage adéquat, notamment Toronto,<sup>19</sup> mais les locataires ne disposent actuellement pas du même accès à la climatisation. Si le chauffage est inadéquat ou inexistant, le ou la locataire a le droit de demander d'avoir accès à un chauffage suffisant, et le ou la propriétaire est tenu d'obtempérer. Les mesures peuvent comprendre la fourniture d'un radiateur électrique portatif et le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par le ou la locataire pour défaut de chauffage.<sup>20</sup> Le ou la locataire peut porter plainte au gouvernement local et demander une enquête par des agents d'application du règlement. Les propriétaires sont passibles d'une amende maximale de 100 000 \$ s'ils sont reconnus coupables d'avoir commis une infraction au règlement. Les mêmes protections et procédures devraient s'appliquer à la climatisation. Nous recommandons que les gouvernements locaux obligent les propriétaires à fournir une climatisation adéquate à leurs locataires.

## ÉNERGIE ABORDABLE

La pauvreté énergétique signifie que les ménages doivent limiter l'utilisation des services énergétiques et la prévoir dans leur budget. Nous recommandons une combinaison de programmes gouvernementaux et de programmes financés par les usagers ou les contribuables qui offrent une aide d'urgence permanente et ponctuelle pour fournir de l'énergie abordable. Depuis toujours, les services publics sont conçus pour fournir aux client.e.s un produit. Le temps est toutefois venu pour ces services et les organismes de réglementation de commencer à envisager d'offrir aux gens les services dont ils ont besoin. Cette incapacité de passer à un modèle axé sur les services a été une entrave majeure à la progression de l'énergie abordable et de la protection des consommateurs dans beaucoup de territoires canadiens.

**R3.1 Tarif social.** Un tarif social offre un taux réduit aux client.e.s à faible revenu. Il permet de fournir une aide permanente aux ménages qui ont de la difficulté à payer de façon constante leurs factures d'énergie. Nous recommandons qu'un tarif social soit appliqué à tous les types de combustibles au cours de la transition vers l'énergie propre, étant donné que de nombreux ménages touchés par la pauvreté énergétique utilisent du mazout, du bois, du propane et/ou du diesel, en plus de l'électricité, comme source principale de chauffage. Les Seuils de faible revenu ou les seuils de la Mesure de faible revenu de Statistique Canada pourraient servir de critères d'admissibilité. Ces deux indicateurs peuvent être modifiés pour tenir compte de la taille des ménages ou des familles et de paramètres démographiques précis, notamment l'âge.

**R3.2 Crédits sur la facture et réductions.** Les programmes de crédit sur la facture viennent en aide aux consommateurs qui éprouvent des difficultés courantes à payer leurs factures d'énergie. Il s'agit d'une autre approche pour rendre les factures des consommateurs à faible revenu abordables. Par exemple, le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) offre de l'aide, peu importe les facteurs externes.<sup>21</sup> Le POAFE est un programme financé

par la province qui offre un crédit mensuel fixe en fonction d'une échelle mobile basée sur le revenu, avec une échelle moins rigide pour les ménages qui chauffent à l'électricité ou utilisent un dispositif médical préapprouvé qui fonctionne à l'électricité, par exemple, un respirateur ou un appareil de dialyse rénale. Le crédit lié à l'échelle mobile ne tient cependant pas compte des écarts en matière de besoins énergétiques. Par exemple, les logements dans les communautés rurales ou autochtones peuvent devoir utiliser davantage d'énergie pour chauffer des immeubles plus grands, plus vieux et moins efficaces.

Une solution de rechange aux crédits sur la facture est une remise en pourcentage sur les factures d'énergie. Par exemple, le California Alternative Rates for Energy (CARE),<sup>22</sup> un programme financé à partir de frais temporaires [*rate rider*], offre de 30 à 35 % de rabais sur les factures d'électricité aux clients à faible revenu dans le cas des services publics qui desservent plus de 100 000 client.e.s. La réduction est de 20 % si le service public dessert moins de 100 000 client.e.s. Certains services publics de plus grande envergure, par exemple, San Diego Gas & Electric et Pacific Gas and Electric, proposent un programme similaire appelé Family Electric Rate Assistance (FERA).<sup>22</sup>

Certains programmes de crédit sur la facture offrent des crédits personnalisés. Par exemple, les programmes Percentage of Income Payment Plans (PIPP) au Colorado et en Illinois<sup>23</sup> sont des programmes d'aide au paiement des factures qui empêchent les factures de services publics des client.e.s participant.e.s de dépasser un pourcentage convenu du revenu du ménage. En Illinois, les client.e.s admissibles participant.e.s consacrent l'équivalent de 6 % de leur revenu brut à leurs factures de services publics, le solde étant couvert par un crédit mensuel d'un maximum de 100 \$.<sup>24</sup> Les programmes du type PIPP peuvent servir à réduire directement la pauvreté énergétique en plafonnant le fardeau énergétique des client.e.s selon un seuil convenu de pauvreté énergétique.<sup>14</sup> Toutefois, étant donné que les programmes de ce genre exigent la vérification du revenu et de l'utilisation pour calculer les montants des allocations, ils nécessiteraient une collaboration entre leurs administrateurs, par exemple, les services publics et possiblement l'Agence du revenu du Canada.<sup>14</sup>

**R3.3 Programmes saisonniers.** Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse offrent des programmes d'aide au chauffage en hiver aux consommateurs admissibles en fonction de leur revenu, soit le Supplément de chauffage et le Heating Assistance Rebate Program (HARP) respectivement. Le Supplément de chauffage est un programme provincial qui offre un crédit de 150 \$ par mois aux bénéficiaires de l'aide sociale de novembre à avril. Pour sa part, le HARP est versé annuellement aux demandeurs en fonction d'une échelle mobile de revenus admissibles et est offert d'octobre à mars. Le HARP s'applique à tous les combustibles de chauffage. Des programmes similaires peuvent être mis sur pied ailleurs. Des programmes estivaux peuvent également être envisagés pour répondre au nombre croissant de canicules et par conséquent à la demande accrue en été.

**R3.4 Aide d'urgence.** Les programmes ponctuels, ou d'urgence, offrent des crédits uniques pour aider les ménages qui font face à des circonstances exceptionnelles de courte durée qui nuisent

à leur capacité de payer leurs factures. Les circonstances admissibles comprennent notamment les factures exceptionnellement élevées en raison du chauffage en hiver ou de la climatisation en été, la perte de revenu, le débranchement ou un avis de débranchement et le besoin d'aide en cas d'arriérés. Ecotrust<sup>14</sup> a mené une analyse comparative de ces programmes dans les différents territoires et a découvert que la principale différence résidait dans les critères d'admissibilité. Certains programmes, par exemple, le Customer Crisis Fund (CCF) de BC Hydro, sont financés adéquatement et font l'objet d'une demande avérée, mais peuvent avoir de la difficulté à satisfaire les besoins des client.e.s, en raison de critères d'admissibilité contraignants ou ambigus. Jusqu'à récemment, le CCF de BC Hydro exigeait que les ménages reçoivent un avis de débranchement avant de pouvoir demander de l'aide, mais d'autres programmes imposent uniquement des exigences liées au revenu du ménage, par exemple, le Programme d'aide aux impayés d'énergie de l'Ontario. Le Supplément de chauffage en cas d'urgence du Nouveau-Brunswick adopte une approche plus équitable et fixe des critères d'admissibilité moins contraignants. Par exemple, il prévoit des situations d'urgence admissibles, notamment, avoir à choisir entre nourrir sa famille et payer sa facture de chauffage en hiver.<sup>25</sup>

## DÉCARBONISATION ET EFFICACITÉ POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Des occasions de décarbonisation et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel doivent être créées et largement mises en œuvre. Le succès des solutions de marché pour aider les ménages à passer à l'électrification est tributaire d'une bonne compréhension des personnes pour qui ces solutions (ou technologies) sont mises au point. Une grande partie des ménages canadiens n'obtiennent actuellement pas assez de soutien. Nous recommandons en outre que les services publics participent à la planification de mesures d'économie d'énergie jumelées à des objectifs précis.

**R4.1 Objectifs à atteindre pour les services publics.** Nous recommandons l'adoption de lois qui fixent des objectifs d'économie d'énergie pour les services publics dans chaque province. Les provinces peuvent élaborer des objectifs d'économie d'énergie à long terme obligatoires et des plans de mise en œuvre dans le cadre de programmes d'efficacité énergétique pour les client.e.s. Les objectifs peuvent varier selon les provinces. Des normes en matière de ressources d'efficacité énergétique ont été utilisées par les services publics, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui ont déclaré des économies.

**R4.2 Cibles du secteur du bâtiment.** Des politiques voient le jour un peu partout au Canada pour favoriser la mise en place d'immeubles à zéro émission, y compris des immeubles à logements multiples, qui sont très écoénergétiques et utilisent des énergies renouvelables. Par exemple, la ville de Vancouver aspire à ce que tous les nouveaux immeubles construits soient carbonés d'ici 2030 grâce à la mise en place de limites d'émissions et d'utilisation d'énergie.<sup>26</sup> Toutefois, le parc immobilier résidentiel actuel du Canada est une source majeure d'émission

de GES intérieurs due à la consommation d'énergie (12 %), et compte pour environ 17 % des émissions dues à la consommation d'énergie secondaire.<sup>12</sup> Règle générale, les immeubles qui ont les pires résultats sont anciens : environ 86 % des immeubles résidentiels ont été construits avant 2006 et sont environ de 25 à 40 % moins écoénergétiques que les immeubles qui ont été construits ultérieurement.<sup>27, 28</sup> Des différences existent également entre les types d'immeubles. Par exemple, les logements sociaux et communautaires présentent des taux d'utilisation énergétique plus élevés en raison de leur âge avancé (75 % ont été construits avant 1990) et de l'habitude répandue d'en reporter l'entretien. En Colombie-Britannique, la consommation énergétique par unité dans le secteur du logement communautaire est 60 % plus élevée que dans le secteur du logement du marché.<sup>29</sup> La plupart des immeubles de ce secteur ont besoin de réparations importantes. Nous recommandons que le gouvernement fédéral fixe des objectifs ambitieux de modernisation approfondie et à grande échelle des immeubles afin d'*accélérer* la modernisation du parc immobilier. Pour atteindre les objectifs climatiques de 2030 du Canada, plus de la moitié des maisons et des immeubles actuels au Canada doivent être modernisés de manière à réduire de 56 % leurs émissions de carbone, et le tiers de manière à réduire leurs émissions de 84 %. Au rythme actuel, il faudrait 142 ans pour moderniser l'ensemble du parc immobilier au Canada.<sup>30</sup> La réduction des GES par la modernisation des immeubles peut être atteinte plus rapidement que les réductions dans d'autres secteurs, et permet de réaliser des économies nettes ou s'avère rentable en comparaison avec d'autres mesures de réduction.<sup>31</sup>

**R4.3 Fonds pour l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu.** Le Prêt canadien pour des maisons plus vertes offre jusqu'à 40 000 \$ en financement sans intérêt aux propriétaires pour améliorer l'efficacité énergétique de leur maison, en complément des subventions existantes qui peuvent atteindre 5 000 \$.<sup>32</sup> Les prêts de ce genre peuvent être avantageux pour de nombreux ménages de la classe moyenne ou supérieure, mais ne conviennent pas aux ménages à faible revenu qui n'ont pas les moyens de les rembourser.<sup>13</sup> Des sondages publics commandés par Efficacité énergétique Canada montrent que les Canadiens sont plus favorables à l'octroi de fonds pour l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu qu'au versement de prêts sans intérêt aux propriétaires.<sup>13</sup> Nous recommandons que le gouvernement fédéral développe un volet destiné à l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu dans le cadre de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes. Le Atmospheric Fund recommande que le gouvernement fédéral s'engage à verser annuellement au moins 10 milliards de dollars afin de rendre l'amélioration de l'efficacité énergétique réalisable, abordable et accessible. Cela comprend plus de 2 milliards de dollars par année pour financer sans frais la modernisation poussée des ménages à faible revenu et un supplément pour la rénovation des logements sociaux et communautaires dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.<sup>33</sup>

**R4.4 Programmes pour les immeubles multirésidentiels et appartenant à un propriétaire bailleur.** Les ménages locataires, qui représentent une large partie des ménages canadiens (31 %),<sup>34</sup> se heurtent à d'importants obstacles à la décarbonisation. Par exemple, les immeubles multirésidentiels et appartenant à un propriétaire bailleur font souvent l'objet d'incitatifs fractionnés, c'est-à-dire qu'ils se trouvent dans des situations où les avantages d'une transaction ne sont pas obtenus par la partie qui paye la transaction. Ces types de situations sont multiples.<sup>35</sup>

Des recherches montrent que les propriétaires ayant des locataires qui paient les factures de services publics sous-investissent dans l'efficacité énergétique pour améliorer le chauffage, le chauffage de l'eau, l'isolation, l'intempérisation et l'épaisseur des fenêtres, ce qui entraîne la hausse des factures d'énergie des locataires.<sup>36</sup>

Les incitatifs fractionnés liés à l'efficacité énergétique sont des situations où l'utilisateur final est tenu de payer les factures énergétiques, mais ne peut pas choisir la technologie qui améliorera l'efficacité énergétique de son foyer et a une capacité limitée de réduire ses factures d'énergie et d'améliorer son efficacité énergétique.<sup>37</sup> Dans ces cas, les propriétaires ne sont pas suffisamment incité.e.s à investir dans l'efficacité énergétique, car ils et elles peuvent ne pas en voir directement les avantages. Les incitatifs fractionnés liés à l'utilisation, aussi appelés incitatifs fractionnés « inverses », sont des situations où le ou la locataire n'est pas tenu.e de payer les factures d'énergie et manque ainsi d'incitation à économiser de l'énergie. Les faits montrent que les locataires utilisent plus d'énergie dans ces situations.<sup>35</sup> Les incitatifs fractionnés se rapportant à plusieurs locataires ou propriétaires sont des situations où de nombreux acteurs participent à la prise de décisions collectives, et où les projets d'efficacité énergétique se concrétisent si toutes les parties en viennent à un accord, par exemple, dans les condominiums et les copropriétés.<sup>35</sup> En ce qui a trait aux immeubles ayant à la fois de multiples locataires et propriétaires, les avantages et les coûts liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique peuvent varier d'un logement à l'autre. Les incitatifs fractionnés reportés sont des situations où les investissements faits dans l'efficacité énergétique ne portent pas fruit avant que la propriété ne soit transférée au prochain occupant ou propriétaire.<sup>35</sup> Dans ces situations, les occupants (les locataires ou propriétaires) ignorent combien de temps ils vivront dans la propriété et les coûts d'investissements initiaux ne présentent pas d'intérêt.

Il est essentiel de remédier au problème des incitatifs fractionnés dans le secteur des immeubles résidentiels pour atteindre l'objectif de zéro émission nette dans le secteur du bâtiment. Pourtant, peu d'efforts ont été déployés afin d'étudier les modèles de politiques et de programmes pouvant être mis en œuvre. Les solutions possibles comprennent : exiger des normes de rendement minimal pour les immeubles, revoir les lois régissant les locataires, et munir les bâtiments d'étiquette écoénergétique et de compteurs individuels;<sup>35</sup> toutefois, une meilleure compréhension est de mise. Le nombre de ménages locataires ne diminuera probablement pas. Nous recommandons que des efforts soient déployés afin de mieux comprendre ces défis de manière à mener à bien la modernisation et l'électrification sans avoir recours à des mécanismes qui transfèrent les coûts à des locataires qui peuvent ne pas avoir les moyens de payer.

**R4.5 Programme de thermopompes gratuites.** Les contraintes imposées par le revenu empêcheront certains ménages de se procurer des technologies compatibles avec le remplacement des combustibles, ce qui pourrait leur faire accuser un retard dans la transition énergétique. Les programmes de thermopompes clés en main gratuites peuvent permettre aux ménages admissibles de faire cette transition. Par exemple, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard<sup>37</sup> offre des thermopompes gratuites aux ménages dont le revenu annuel ne dépasse pas 55 000 \$ et

la valeur de la propriété 300 000 \$. Les critères d'admissibilité pour ce programme pourraient également être basés sur la Mesure de faible revenu, par exemple, en prenant en considération la variabilité géographique de la valeur de la propriété.

**R4.6 Programme de chauffe-eau électriques gratuits.** En juin 2022, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a lancé un programme de chauffe-eau électriques gratuits. Pour être admissibles, les ménages doivent avoir un revenu annuel maximum de 55 000 \$ et utiliser des combustibles fossiles pour chauffer leur eau. Nous recommandons que ce programme serve de modèle dans tout le pays pour inciter les ménages à abandonner les combustibles fossiles.

**R4.7 Programmes de sensibilisation communautaire et d'information.** Les programmes d'efficacité énergétique sont souvent conçus à partir d'une approche collective unique,<sup>38</sup> ce qui peut avoir une incidence sur les destinataires de l'information. Kambo Energy Group est une entreprise à vocation sociale établie en Colombie-Britannique qui élabore et qui offre des programmes d'information, de conservation et d'efficacité énergétiques au nom de services publics et d'autres organisations. Les données de l'entreprise montrent qu'entre 2018 et 2020, 89 % des client.e.s des services publics non-anglophones qui ont participé aux programmes Empower Me n'avaient jamais entendu parler auparavant des programmes de BC Hydro ou de Fortis BC, les principaux services publics de la province. Ce cas s'applique vraisemblablement à l'ensemble de la mosaïque multiculturelle du Canada. Des programmes d'information davantage personnalisés sont nécessaires pour communiquer l'information dans les langues comprises par les membres des communautés, de même que des explications sur les services publics et les gouvernements de manière à tisser des liens de confiance.

**R4.8 Participation inclusive d'intervenants diversifiés.** Pour qu'elles soient couronnées de réussite, les mesures d'atténuation de la pauvreté énergétique requièrent l'intervention de divers intervenants de secteurs variés. Ceux-ci comprennent les gouvernements provinciaux et locaux, les services publics et les groupes qui se consacrent aux problèmes de la pauvreté énergétique au Canada, notamment les fournisseurs d'aide juridique et de services d'urgence de première ligne et les groupes de défense de l'environnement et du logement abordable et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il est essentiel d'inclure la participation d'intervenants qui sont touchés par la pauvreté énergétique. En outre, la participation d'intervenants, notamment des propriétaires d'immeubles et des propriétaires bailleurs, des agents immobiliers, des entrepreneurs, des entreprises de services et de réparation, des promoteurs, des architectes et des institutions financières et d'assurance, est primordiale afin de déterminer, par exemple, les types de construction, les structures de financement, les options de paiement des services publics et la viabilité des mises à niveau des immeubles. upgrades.<sup>11</sup> Il convient de souligner qu'il est important que les principaux acteurs fassent front commun afin de ne pas perdre de vue l'objectif final : une transition énergétique équitable.<sup>39</sup>

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Nous formulons plusieurs recommandations pour permettre une transition énergétique propre et abordable axée sur les personnes. Nous mettons l'accent sur une politique juste et équitable qui est inclusive et qui permettra aux ménages de profiter d'un large éventail d'avantages au cours de la transition vers l'énergie propre au Canada. Nos recommandations sont donc fondées sur ce que nous croyons être les éléments prioritaires de la politique : la stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique; le service d'énergie propre universelle; l'énergie abordable; et la décarbonisation et l'efficacité pour le secteur résidentiel. Fait important, en ce qui concerne de nombreuses recommandations, les leviers et les mécanismes particuliers de mise en œuvre des politiques ont besoin d'être examinés plus en profondeur. Par exemple, les projets menés par les services publics pourraient être financés au moyen de programmes financés par les usagers ou les contribuables. Les arriérés sont un autre problème potentiel étant donné qu'ils pourraient augmenter avec l'application d'une interdiction de débranchement en toutes saisons. La portée du présent rapport ne nous permet pas de fournir des conseils exhaustifs et des lignes directrices sur les leviers et les mécanismes politiques qui pourraient servir à mettre en œuvre nos recommandations. Ceux-ci varieront en fonction du type de recommandations. Nous exhortons cependant les décideurs à recourir à la recherche dans la mesure du possible. Par exemple, il existe plusieurs constats sur les facteurs qui influencent le succès des mesures, des rénovations et des politiques écoénergétiques dans le contexte canadien.<sup>40-42</sup>

Les transitions énergétiques et leurs solutions sont souvent axées sur la technologie et sur l'approvisionnement.<sup>43</sup> Toutefois, elles dépendent également des marchés, des secteurs, des politiques, de l'infrastructure, des pratiques des utilisateurs, des discours sociétaux et des technologies.<sup>44</sup> De plus, il convient de souligner que les transitions vers l'énergie durable dépendent des comportements humains à l'égard des investissements dans l'efficacité énergétique, des changements apportés à l'utilisation de l'énergie et de l'utilisation de sources d'énergie durable et de technologies écoénergétiques.<sup>45</sup> Malgré les politiques et les programmes d'aide aux ménages qui font face à de graves difficultés énergétiques, ces problèmes persistent (p. ex., Brown, 2020). Les politiques et les programmes doivent donc engendrer de meilleurs résultats, et les stratégies devront inclure la compréhension et la résolution de la myriade de raisons qui plongent les personnes dans la pauvreté énergétique. Par conséquent, il convient de tenir compte des différents facteurs qui influencent les habitudes énergétiques des gens et leur engagement dans la transition énergétique.<sup>46</sup>

Le présent rapport montre qu'un grand nombre de ménages canadiens sont touchés par la pauvreté énergétique. La transition vers l'énergie propre, et en particulier les règlements sur l'énergie propre, sont un signe que le Canada délaisse les combustibles fossiles. L'élimination graduelle de la production électrique à partir de combustibles fossiles aura une grande portée. Il faudra moderniser les systèmes et les réseaux de distribution électrique, de même qu'assurer la transition vers des technologies compatibles avec l'électricité propre. De pareils changements augmenteront la demande en électricité de même que les coûts potentiels, tout particulièrement pour les ménages qui n'ont pas les moyens d'effectuer la transition vers l'électricité propre. Il convient de souligner que le passage à l'électricité propre ne se traduit pas automatiquement par un moyen de réduire la pauvreté énergétique.



# OBSERVATIONS FINALES

PHOTO Yi Solarisys, Adobe Stock

Les ménages qui vivent actuellement dans la pauvreté énergétique pourraient continuer de le faire si la répartition des coûts et des avantages de la transition électrique n'est pas organisée convenablement. Dans le cas contraire, un plus grand nombre de ménages risquent d'être touchés par la pauvreté énergétique et ses effets néfastes. Des mesures urgentes doivent être prises, par exemple, réduire les débranchements et gérer les risques de surchauffe de l'économie, de manière à éviter que les effets de la pauvreté énergétique, y compris les pertes de vie humaine, empirent.

Nous devons nous assurer que le processus d'électrification et la transition vers un système à zéro émission nette sont équitables et justes. Pour ce faire, il est important d'accorder une attention particulière aux ménages qui vivent ou qui sont susceptibles de vivre dans la pauvreté énergétique.

Bien que le régime fédéral canadien limite la centralisation des pouvoirs, le gouvernement fédéral a la latitude pour faire preuve de leadership et guider les nombreux territoires et acteurs canadiens dans la transition vers la carboneutralité. Différents acteurs seront appelés à jouer différents rôles, et le présent rapport énonce toute une série de priorités et de recommandations qui pourront servir à atténuer et à contrer la pauvreté énergétique au cours de la transition énergétique. L'objectif n'est pas de mettre en place une stratégie exhaustive, mais de montrer où l'accent doit être mis pour assurer l'équité de la transition énergétique. Le potentiel de changements sociaux positifs l'emportera sur les efforts qui doivent être déployés maintenant.

Nous tenons à souligner que le présent rapport vise les provinces canadiennes et les ménages reliés au réseau seulement. Par conséquent, il exclut les territoires où beaucoup de communautés autochtones et hors réseau sont situées. Les communautés autochtones canadiennes font face à des défis particuliers en matière de logement et d'utilisation d'énergie.<sup>124</sup> Par exemple, de nombreuses communautés, y compris la plupart des communautés inuites du nord du Canada, ne sont pas connectées aux réseaux énergétiques et dépendent du diesel.<sup>115</sup> Une attention particulière doit être portée à la pauvreté énergétique dans les communautés autochtones pour la mesurer et y remédier.

## NOTES DE BAS DE PAGE

1. IEA. (2021). Net Zero by 2050 - A Roadmap for the Global Energy Sector. International Energy Agency. <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>
2. BEIS. (2021). Plans Unveiled to Decarbonise UK Power System by 2035. Department for Business, Energy & Industrial Strategy. <https://www.gov.uk/government/news/plans-unveiled-to-decarbonise-uk-power-system-by-2035>
3. The White House. (2021, April 22). FACT SHEET: President Biden Sets 2030 Greenhouse Gas Pollution Reduction Target Aimed at Creating Good-Paying Union Jobs and Securing U.S. Leadership on Clean Energy Technologies. The White House. <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/04/22/fact-sheet-president-biden-sets-2030-greenhouse-gas-pollution-reduction-target-aimed-at-creating-good-paying-union-jobs-and-securing-u-s-leadership-on-clean-energy-technologies/>
4. G7. (2022). G7 Climate, Energy and Environment Ministers' Communiqué. G7. [https://www.bmwk.de/Redaktion/DE/Downloads/G/g7-konferenz-klima-energie-umweltminister-05-2022-abschlusskommuniquee.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=14](https://www.bmwk.de/Redaktion/DE/Downloads/G/g7-konferenz-klima-energie-umweltminister-05-2022-abschlusskommuniquee.pdf?__blob=publicationFile&v=14)
5. Galvin, R., & Healy, N. (2020). The Green New Deal in the United States: What it is and how to pay for it. *Energy Research & Social Science*, 67, 101529.
6. MacArthur, J. L., Hoicka, C. E., Castleden, H., Das, R., & Lieu, J. (2020). Canada's Green New Deal: Forging the socio-political foundations of climate resilient infrastructure? *Energy Research & Social Science*, 65, 101442.
7. Carley, S., Konisky, D.M. (2020). The justice and equity implications of the clean energy transition. *Nature Energy*, 5, 569–577.
8. Environment and Climate Change Canada. (2022a). A Clean Electricity Standard in support of a net-zero electricity sector. Discussion paper. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/canadian-environmental-protection-act-registry/achieving-net-zero-emissions-electricity-generation-discussion-paper.html>
9. Herrero, S. T., & Ürge-Vorsatz, D. (2012). Trapped in the heat: A post-communist type of fuel poverty. *Energy Policy*, 49, 60-68.
10. Snell, C., & Thomson, H. (2013). Reconciling fuel poverty and climate change policy under the Coalition government: Green deal or no deal. *Social Policy Review*, 25, 23-45.
11. Brown, M. A., Soni, A., Doshi, A. D., & King, C. (2020). The persistence of high energy burdens: A bibliometric analysis of vulnerability, poverty, and exclusion in the United States. *Energy Research & Social Science*, 70, 101756.
12. Natural Resources Canada. (2021). Energy Fact Book. [https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/energy/energy\\_fact/2021-2022/PDF/2021\\_Energy-factbook\\_december23\\_EN\\_accessible.pdf](https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/energy/energy_fact/2021-2022/PDF/2021_Energy-factbook_december23_EN_accessible.pdf).
13. Haley, B. & Kantamneni, A. (2022, June 28). Polling: Canadians support low-income energy efficiency. <https://www.energycanada.org/polling-canadians-support-low-income-energy-efficiency/>
14. Ecotrust Canada. (2020). Rethinking energy bill protections in British Columbia. Jurisdictional scan and best practices. <https://ecotrust.ca/latest/research/rethinking-energy-bill-protections-in-british-columbia-2020/>
15. [164] Konisky, D. M., & Carley, S. (2021). What we can learn from the Green New Deal about the importance of equity in national climate policy. *Journal of Policy Analysis and Management*, 40(3), 996-1002
16. [165] Canadian Urban Sustainability Practitioners CUSP. (n.d.) <https://cuspnetwork.ca/mettre-lequite-au-coeur-de-labordabilite/cusp-tracking-canadian-utility-bill-relief-amid-covid19/>
17. City of Mississauga. (2019-2022). Mississauga by-law ensures tenants have adequate building temperatures during fluctuating weather. News release. <https://www.mississauga.ca/city-of-mississauga-news/news/mississauga-by-law-ensures-tenants-have-adequate-building-temperatures-during-fluctuating-weather/#:~:text=The%20by%2Dlaw%20also%20requires,all%20areas%20of%20the%20unit>
18. Mangione, K. & Aziz, T. (2022, May 20). Air conditioning coming soon: Cooling to be mandatory in new homes in Vancouver. CTV News. <https://bc.ctvnews.ca/air-conditioning-coming-soon-cooling-to-be-mandatory-in-new-homes-in-vancouver-1.5912453#:~:text=Cooling%20to%20be%20mandatory%20in%20new%20Vancouver%20homes&text=That%20policy%20comes%20into%20effect,in%20residential%20and%20commercial%20buildings>
19. City of Toronto. (1998-2022). Low or No Heat/Other Vital Services in Rental Units. <https://www.toronto.ca/city-government/public-notice-bylaws/bylaw-enforcement/not-enough-heat-other-vital-services/>

20. Advocacy Centre for Tenants Ontario (ACTO). (2022, February 12). 6 Questions Renters Ask About Heat. <https://www.acto.ca/6-questions-renters-ask-about-heat/>
21. Ontario Energy Board (OEB). (2015). Ontario Electricity Support Program: Ontario Energy Board. <https://ontarioelectricitysupport.ca/>
22. State of California (2021a). California Alternate Rates for Energy (CARE). <https://www.cpuc.ca.gov/consumer-support/financial-assistance-savings-and-discounts/california-alternate-rates-for-energy>
23. State of California. (2021b). Family Electric Rate Assistance Program (FERA). <https://www.cpuc.ca.gov/consumer-support/financial-assistance-savings-and-discounts/family-electric-rate-assistance-program>
24. LIHEAP. (n.d.). Colorado Ratepayer Funded Programs. <https://liheapch.acf.hhs.gov/dereg/states/cosnapshot.html>
25. Illinois Legal Aid Online. (n.d.). Setting up utilities in the Percentage of Income Payment Plan. <https://www.illinoislegalaids.org/legal-information/setting-utilities-percentage-income-payment-plan>
26. Government of New Brunswick. (n.d.). Emergency Fuel Benefit. [https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services\\_renderer.200993.Emergency\\_Fuel\\_Benefit.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services_renderer.200993.Emergency_Fuel_Benefit.html)
27. City of Vancouver. (2022). Zero Emissions Buildings. <https://vancouver.ca/green-vancouver/zero-emissions-buildings.aspx>
28. Statistics Canada. (2019). Census profile, 2016 census. Retrieved from <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016>
29. Natural Resources Canada. (2015). Energy use in the residential sector. Retrieved from <http://oe.nrcan.gc.ca/publications/statistics/trends/2015/residential.cfm#L3>
30. BCNPHA (BC Non-Profit Housing Association). 2019. Fighting climate change and increasing affordability. <http://chec-ccl.ca/fighting-climate-change-and-increasing-affordability/>
31. The Atmospheric Fund. (n.d.). Canada's Last Shot at a Safe Climate. 2021 Federal Election Climate Policy Priorities. [https://taf.ca/wp-content/uploads/2021/08/TAF\\_Federal-election-climate-policy-priorities\\_2021-1.pdf](https://taf.ca/wp-content/uploads/2021/08/TAF_Federal-election-climate-policy-priorities_2021-1.pdf)
32. Hoicka, C. E., & Das, R. (2021). Ambitious deep energy retrofits of buildings to accelerate the 1.5 C energy transition in Canada. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 65(1), 116-127.
33. Government of Canada. (2022b). Canada Greener Homes Initiative. [https://www.nrcan.gc.ca/energy-efficiency/homes/canada-greener-homes-grant/23441?utm\\_campaign=eccc-eccc-ourenvironmentsem-22-23&utm\\_medium=sem&utm\\_source=ggl&utm\\_content=ad-text-en&utm\\_term=greener%20homes%20grant&adv=2223-243400&id\\_campaign=16978261620&id\\_source=135321591509&id\\_content=593938646599&gclid=EAlalQobChMI-L2jy42y-AIVMhbUAR2SSADuEAAyASAAEglQxPD\\_BwE&gclid=aw.ds](https://www.nrcan.gc.ca/energy-efficiency/homes/canada-greener-homes-grant/23441?utm_campaign=eccc-eccc-ourenvironmentsem-22-23&utm_medium=sem&utm_source=ggl&utm_content=ad-text-en&utm_term=greener%20homes%20grant&adv=2223-243400&id_campaign=16978261620&id_source=135321591509&id_content=593938646599&gclid=EAlalQobChMI-L2jy42y-AIVMhbUAR2SSADuEAAyASAAEglQxPD_BwE&gclid=aw.ds)
34. Kennedy, M. & Frappé-Sénéclauze, T. (2021, July). Summary. Canada's Renovation Wave. A plan for jobs and climate. Pembina Institute. <https://www.pembina.org/reports/canadas-renovation-wave-summary.pdf>
35. Randle, J., Hu, Z., & Thurston, Z. (2021). Housing experiences in Canada: Total population in 2018. Statistics Canada. Catalogue no. 46280001. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2021001/article/00001-eng.htm>
36. Castellazzi, L., Bertoldi, P., & Economidou, M. (2017). Overcoming the split incentive barrier in the building sector. *Publications Office of the European Union, Luxembourg*.
37. Melvin, J. (2018). The split incentives energy efficiency problem: Evidence of underinvestment by landlords. *Energy Policy*, 115, 342-352.
38. Government of Prince Edward Island. (2022). Free heat pumps for income qualified Islanders. <https://www.princeedwardisland.ca/en/service/free-heat-pumps-for-income-qualified-islanders>.
39. Empower Me (Kambo Energy Group). (2022). Barriers for immigrants, newcomers, and People of Colour (POC) to participate in low income energy efficiency programs. Submission to the Province of BC's Energy Affordability Working Group.
40. Das, R., Richman, R., & Brown, C. (2018). Demographic determinants of Canada's households' adoption of energy efficiency measures: observations from the Households and Environment Survey, 2013. *Energy Efficiency*, 11(2), 465-482.
41. Mohareb, E., Gillich, A., & Bristow, D. (2022). Participation in domestic energy retrofit programmes: key spatio-temporal drivers. *Buildings and Cities*, 3(1).
42. Odland, S., Rhodes, E., Corbett, M., & Pardy, A. What Policies Do Homeowners Prefer for Building Decarbonization and Why? An Exploration of Climate Policy Support in Canada. JEPO-D-22-01506, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4134310> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4134310>
43. Creutzig, F., Fernandez, B., Haberl, H., Khosla, R., Mulugetta, Y., & Seto, K. C. (2016). Beyond technology: Demand-side solutions for climate change mitigation. *Annual Review of Environment and Resources*, 41, 173-198.
44. Geels, F. W., Schwanen, T., Sorrell, S., Jenkins, K., & Sovacool, B. K. (2018). Reducing energy demand through low carbon innovation: A sociotechnical transitions perspective and thirteen research debates. *Energy Research & Social Science*, 40, 23-35.
45. Steg, L., Perlaviciute, G., & van der Werff, E. (2015). Understanding the human dimensions of a sustainable energy transition. *Frontiers in psychology*, 6, 805.
46. [Das, R. R., & Richman, R. (2022). The development and application of a public energy literacy instrument. *Canadian Journal of Science, Mathematics and Technology Education*, 22(1), 42-67.

La Fondation David Suzuki, établie en 1990, est un organisme sans but lucratif pancanadien et bilingue. Son siège social est à Vancouver et compte des bureaux à Montréal et Toronto. La Fondation a pour mission de protéger l'environnement et notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir. Par la science, la sensibilisation, l'analyse de politiques et l'engagement du public, et des partenariats avec les entreprises, les gouvernements et les acteurs de la société civile, la Fondation œuvre à définir et à mettre en place des solutions permettant de vivre en équilibre avec la nature.



**FONDATION  
DAVID SUZUKI**  
Un monde. Une nature.

540-50, rue Sainte-Catherine Ouest,  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
[fr.davidsuzuki.org](http://fr.davidsuzuki.org)

PHOTO Miniseries, iStock

